

REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DECISIONS DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 janvier 2015, visée par la Sous-préfecture d'Albertville pour valoir récépissé le 26 janvier 2015, portant délégation d'attributions au profit de Monsieur le Président.

Vu les possibilités offertes par le code des marchés publics pour la passation des marchés en procédure adaptée et notamment l'article 28,

Il est rendu compte des décisions prises depuis le conseil du 14 décembre 2015.

N° décision	Objet	Remarque
2016/01	Attribution du marché de transport régulier de voyageurs à la demande sur le territoire intercommunal à la société TRANSAVOIE pour un montant total estimé de 52 604,50 € HT sur la totalité de la durée possible du marché (01/02/2016 au 31/01/2018) dont 28 267,50 euros HT sur l'année 2016.	Prix fixe mensuel HT: 250 € (prix versé tous les mois qui rémunère la prise des réservations). Prix variables (versé uniquement si la ligne est déclenchée). Rémunère le transport aller/retour pour chaque ligne quel que soit le nombre de véhicules utilisés: Prix ligne 1 (Courchevel 1650/Moûtiers): 128 € HT Prix ligne 2 (Les Allues/Moûtiers): 114 € HT Prix ligne 3 (Pralognan/Moûtiers): 178,50 € HT Prix ligne 4 (Le Planay/Moûtiers): 141 € HT
2016/02	Signature d'un devis pour une prestation de taxi pour Margaux HUCHELOUP.	Montant estimé à 10 000 euros pour l'année 2016. Un dossier est en cours auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour une prise en charge complète de ce montant.

Ampliation:

A Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ALBERTVILLE, le

Le Président de Val Vanoise Tarentaise,

Thierry MONIN

